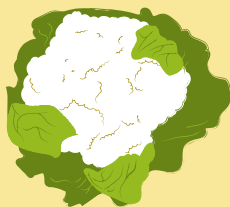




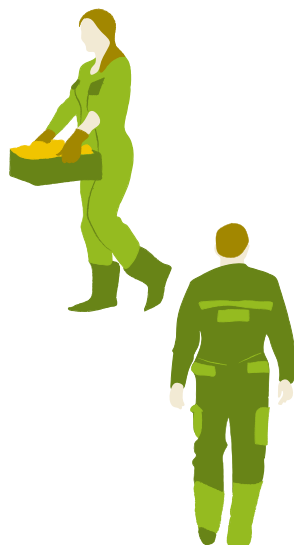
Guide pratique

AGRI Invest



Engageons la transition de l'agriculture bretonne !

Centré sur l'accompagnement des transitions et la modernisation des exploitations agricoles, ce dispositif vous permet de rester compétitif, tout en adaptant vos usages à travers la transition AgroÉcologique et l'amélioration de vos conditions de travail.



AGRI Invest ?

Vous vous posez la question ?

Qui peut bénéficier de AGRI Invest ?

Tous les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé en Bretagne. Comprenez les « personnes physiques » affiliées à l'ATEXA (MSA).

Quel montant d'aide financière ?

À chaque projet son aide financière. Le taux d'aide varie selon les dispositifs de 25 à 40 %.

Pour quels types d'investissement ?



Matériel



Production énergie



Bâtiment

Comment l'obtenir ?

Les dossiers de demande se font en ligne, via le portail des aides de la Région Bretagne depuis



→ bretagne.bzh/agri-invest

Liste complète sur
→ bretagne.bzh/agri-invest



Valorisez les engagements de votre exploitation !

Et si vous pensiez au Contrat de Transition AgroÉcologique ? Celui-ci reconnaît et valorise votre engagement dans la transition AgroÉcologique.



Pourquoi ?

L'obtention d'un CTAE permet aux exploitants qui le souhaitent de prétendre à des aides financières dans le cadre du dispositif AGRI Invest, à savoir, un soutien aux investissements productifs et un soutien aux investissements de transformation et vente à la ferme.

Comment ?

Le Contrat de Transition AgroÉcologique s'établit à l'échelle de l'exploitation, selon 2 possibilités:

1. Être engagé sur dans une démarche

globale : Agriculture Biologique, Haute Valeur Environnementale, Label Plante Bleue, MAEC systèmes ou Protection des Races Menacées, apiculteurs professionnels)

2. Être engagé dans deux démarches de transition

répondant aux enjeux « Eau » et « Carbone/Climat/Biodiversité ». Ces démarches peuvent être un investissement matériel réalisé sur l'exploitation ou un investissement immatériel comme un diagnostic en cours de validité.

Un contrat

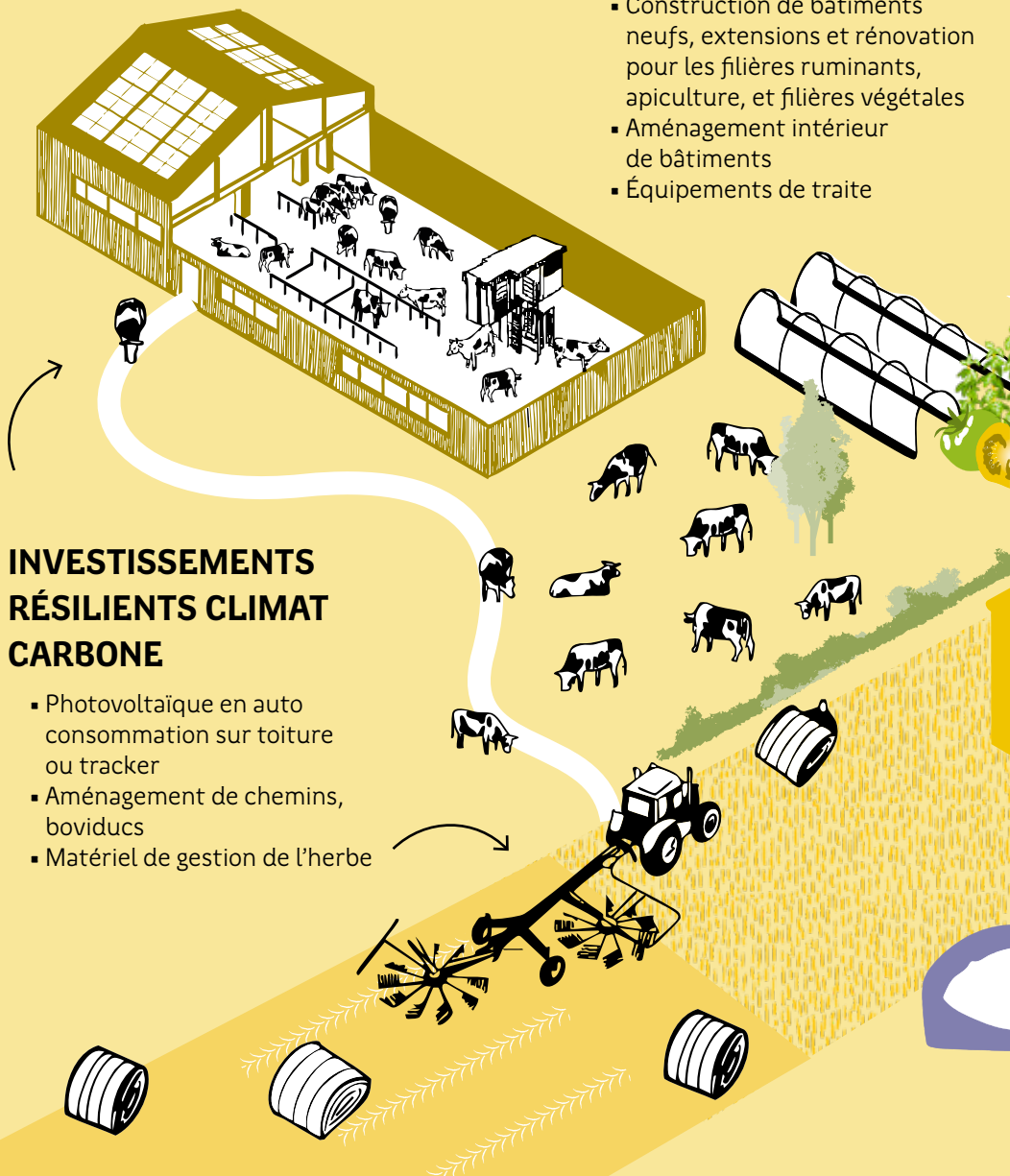
Ce document officiel est remis par la Région. À chaque engagement correspond un nombre de points, qui sont additionnés pour obtenir le score du contrat. Vous pourrez améliorer votre score en prenant des engagements plus ambitieux en cours de programmation.

Déposez votre demande :
→ bretagne.bzh/contrat-transition

**Avec AGRI Invest,
l'avenir de votre exploitation
agricole se dessine aujourd'hui**

**INVESTISSE
PRODUCT**

- Construction de bâtiments neufs, extensions et rénovation pour les filières ruminants, apiculture, et filières végétales
- Aménagement intérieur de bâtiments
- Équipements de traite

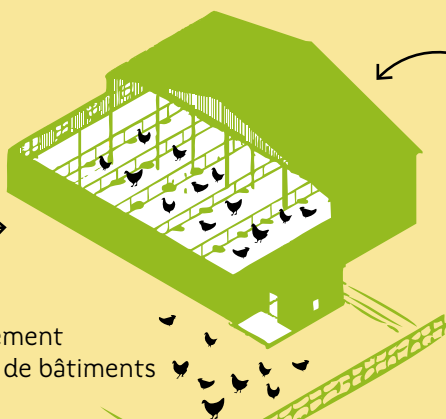


**INVESTISSEMENTS
RÉSILIENTS CLIMAT
CARBONE**

- Photovoltaïque en auto consommation sur toiture ou tracker
- Aménagement de chemins, boviducs
- Matériel de gestion de l'herbe

INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

- Aménagement intérieur de bâtiments

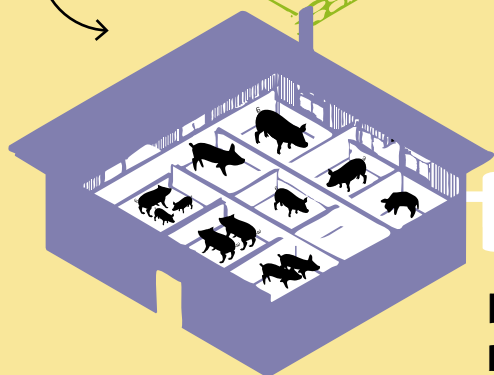


INVESTISSEMENTS BIOSÉCURITÉ DES FILIÈRES VOLAILLES ET CUNICOLES

- Aménagement des extérieurs, accès contrôlé à l'élevage...

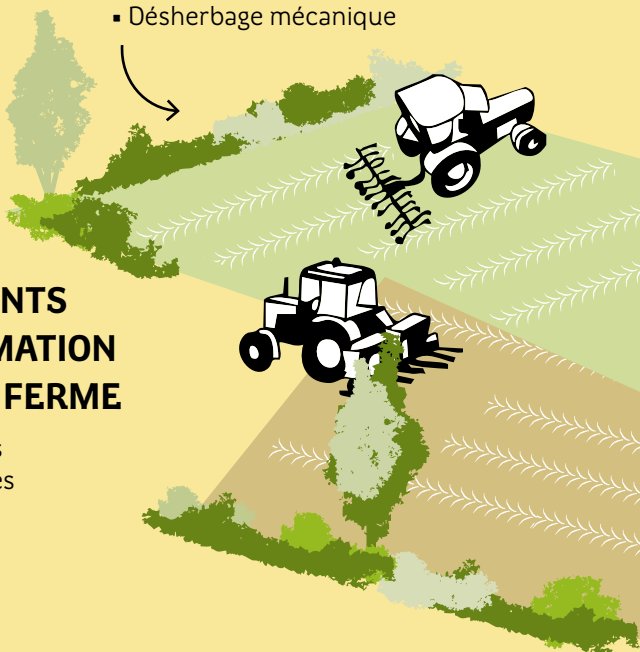
INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

- ETA
- CUMA



INVESTISSEMENTS RÉSILIENTS EAU

- Stockage, traitement et réutilisation des eaux de pluie
- Désherbage mécanique



INVESTISSEMENTS DE TRANSFORMATION ET VENTE À LA FERME

- Bâtiments, matériels et aménagements liés à la transformation



Déposez votre demande, c'est simple !

En 4 clics faites connaître votre projet d'investissement, renseignez vos informations et obtenez l'aide la Région.

- 1 Repérez le type d'investissements qui correspond à votre projet sur :**
→ bretagne.bzh/agri-invest

- Investissements productifs
- Investissements résilients climat/carbone
- Investissements résilients eau
- Transformation/vente à la ferme
- Biosécurité
- CUMA
- ETA

- 2 Consultez et pointez les informations relatives aux appels à projets:**
cahiers des charges, dépenses éligibles, taux d'aide, grille de sélection...
et préparez vos pièces de dossier au format numérique

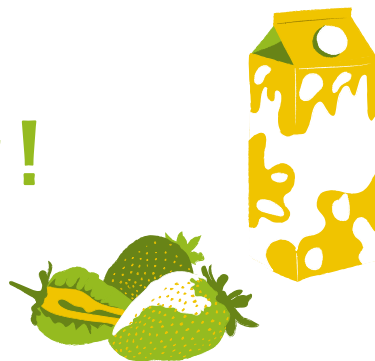
- 3 Cliquez sur « déposer ma demande »** connectez-vous à votre espace personnel ou créez votre compte, **puis remplissez votre dossier en ligne.**

- 4 Transmettez votre demande.**
Une fois instruite, vous recevrez un accusé de réception indiquant son prochain passage en comité.



Parlons de votre projet !

Pour toute demande de renseignement
sur l'aide AGRI Invest ou les modalités
de dépôt, merci de contacter :



**Pour les investissements résilients, productifs
et de biosécurité** (en fonction de l'implantation
départementale de votre projet) :

- investissement22@bretagne.bzh
- investissement29@bretagne.bzh
- investissement35@bretagne.bzh
- investissement56@bretagne.bzh

**Pour les investissements concernant
la transformation et la vente à la ferme :**

- agritransfo@bretagne.bzh

Pour les investissements CUMA et ETA :

- investissementcumaeta@bretagne.bzh

**Vous souhaitez vous engager
dans un contrat de Transition AgroÉcologique :**

**Retrouvez notre fiche en ligne :
→ bretagne.bzh/contrat-transition**

Contactez un référent de la Région : contratdetransition@bretagne.bzh

Sturlevr
Ghidane de serte

AGRI Invest



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

